

2016 – 06 – 06 - 005

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

<p><u>Date de convocation</u> 31 MAI 2016</p> <p><u>Date d'affichage</u> 31 MAI 2016</p> <p><u>Nombre de conseillers</u></p> <p>En exercice : 15</p> <p>Présents : 10</p> <p>Votants : 13</p>	<p style="text-align: center;">L'AN DEUX MILLE SEIZE LE 06 JUIN à 20 Heures 00</p> <p>Le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel VORGER, Maire.</p> <p><u>Etaient présents</u> : Jean-Louis BAZIN - Jean-Christophe GROGNIET - Samuel LEDANOIS – Jean-Christophe MARTIN - Pierre MERMIN - Julie PONT - Annie RELLIER-TISSERAND - Sylvie THOMAS - Annie VANDEKERCKHOVE - Jean-Michel VORGER</p> <p>Formant la majorité des membres en exercice.</p> <p><u>Représenté</u> : Marie GUNIE par Jean-Christophe GROGNIET - Erika PIANI par Sylvie THOMAS - Annie RELLIER par Jean-Michel VORGER</p> <p><u>Absents et Excusés</u> : Mathieu CHENAL - Laurent REY</p> <p>Madame Julie PONT a été élue secrétaire</p>
--	--

OBJET : Tarifs garderie périscolaire 2016/2017

Le conseil décide de renouveler l'accueil des enfants scolarisés au groupe scolaire de la croix de fer avant et après l'école.

Le conseil Municipal après en avoir délibéré :

FIXE ainsi qu'il suit l'organisation d'une garderie périscolaire au groupe scolaire de la Croix de Fer :

PERIODE : Du 01 septembre 2016 au 07 juillet 2017, en dehors des périodes de vacances scolaires et des jours de grève.

ACCES : Tous les enfants inscrits au groupe scolaire La Croix de Fer, de la maternelle au CM2.

LIEU : L'accueil sera mis en place dans la salle de restauration scolaire, les enfants auront aussi accès aux sanitaires situés au même niveau ainsi qu'à la cour de récréation.

HORAIRES : Les lundi – mardi – mercredi – jeudi - vendredi : de 7h30 à 8h35

Les lundi – mardi – jeudi – vendredi de 16h15 à 18h30

Le mercredi de 11h45 à 12h30

INSCRIPTIONS : Les inscriptions sont prises au secrétariat de mairie pour les forfaits et auprès du personnel d'encadrement (au plus tard la veille).pour les autres options.

TARIFS :

	1er Trimestre du 01/09 au 16/12/2016	2ème trimestre du 03/01 au 14/04/2017	3ème Trimestre du 02/05 au 07/07/2017
Forfait matin et soir	267 €	257 €	178 €
Forfait matin	127 €	123 €	86 €
Forfait soir	229 €	220 €	151 €
Tarif matin : 2.40 € Tarif soir : 5.40 € Tarif mercredi midi : 1.80 € Tarif à la ½ heure : 1.20 €			

MODALITE DE REGLEMENT Les règlements s'effectueront auprès du Trésor Public après émission d'un titre de recettes.

Fait et délibéré les jour, mois et an susdits
Certifié conforme aux débats
Le Maire,
Jean-Michel VORGER

